

efforts que nous faisons tous ensemble pour arriver à l'uniformité d'interprétation des lois qui nous régissent et à la pratique intelligente qui fait la bonne tenue des bureaux d'enregistrement.

Veillez donc, s'il vous plaît, Excellence, agréer de nouveau nos hommages et nous continuer vos faveurs signalées.

“ L'Association des Régistrateurs de la province de Québec.”

Par son Secrétaire,

J. C. AUGER.

Montréal, 2 mai 1887.

II

A MESSIEURS LES RÉGISTRATEURS,

Le Bureau de direction est heureux de vous adresser le troisième “ Annuaire ” de l'association (1887).

Si nous n'avons pu le publier dès le commencement de cette année, il ne faut pas nous accuser de négligence encore moins de mauvaise volonté.

Deux élections consécutives conduites par ceux spécialement chargés de mettre au jour cette œuvre que vous paraissez tant apprécier, les ont empêchés de pouvoir satisfaire vos désirs pressés.

Si l'“ Annuaire de 1887 ” a été tardif dans son apparition, ce retard n'a pas amoindri son importance ni son développement. En effet, nous sommes heureux de vous offrir un opusculé plus méthodique, plus condensé et plus effectif.

Vous remarquerez l'attention toute spéciale que nous avons apportée à suivre les bons conseils que nous donnait Son Honneur le Lt.-Gouverneur de la province de Québec, par sa réponse du 6 février 1886 ; c'est pourquoi nous espérons conserver